

Michel Auger, le pâtissier qui voit grand

Se réinventer sans cesse, devancer les évolutions gustatives et aller au plus près de la clientèle : c'est avec ces principes que cette pâtisserie-chocolaterie indépendante se construit un bel avenir.

L'établissement s'est installé dans de nouveaux locaux plus spacieux en périphérie de La Ferté-Saint-Aubin (Loiret).



DR

PAR RÉGIS DELANOË

POUR L'INSTANT, l'épidémie n'a pas freiné sa petite entreprise. Dans le Loiret, le pâtissier-chocolatier Michel Auger s'apprête à clore un exercice réjouissant. « Le meilleur depuis trente ans. Il est encore trop tôt pour annoncer un résultat précis mais on devrait dépasser le chiffre d'affaires de l'an passé, qui était de 350 000 € », ose-t-il à peine se réjouir, inquiet à l'idée de voir la deuxième vague de Covid-19 briser ce bel élan et frapper son personnel.

Le 14 août dernier, alors que la France tâtonnait encore, assommée par des semaines harassantes de confinement, son établissement inaugurait une nouvelle boutique. « Toujours à La Ferté-Saint-Aubin, mais non plus en centre-ville où nous étions avant, nous déménageons en périphérie », raconte-t-il. De quoi permettre de quadrupler la

surface de vente pour la faire passer de 20 à 80 m² et de diversifier ainsi l'offre, notamment en snacking.

« C'est aussi une manière de répondre aux besoins de la clientèle, justifie-t-il. C'est de plus en plus difficile de stationner dans les cœurs de ville. Dans les métropoles, c'est compensé par les transports en commun et le vélo. Pas dans une commune de 7 500 habitants, avec des clients qui font parfois plus de vingt kilomètres pour se déplacer. Un espace avec parking nous était devenu nécessaire. »

Une institution née en 1937

Le changement est historique pour cette pâtisserie-chocolaterie née en 1937, que Michel Auger a repris avec sa femme Brigitte en 1986. Le couple a alors 27 ans et c'est leur première affaire. « Nous nous sommes réparti les tâ-

Le chiffre

350
 C'est, en milliers d'euros, le chiffre d'affaires 2019

ches : moi au laboratoire à la confection des produits et ma femme en magasin à la vente », relate-t-il. Actuellement, cinq salariés les aident, dont deux embauches récentes.

« C'est une fierté, confie Michel Auger, éternel défenseur des métiers de bouche. Ce sont des professions parfois mal perçues avec des horaires difficiles. Mais quelle source d'épanouissement que de détecter les papilles à travers nos gâteaux et gourman-

disés ! ». En prime, les émissions de télé consacrées à la cuisine et à la pâtisserie ont redoré leur blason, notamment en féminisant les publics. Michel Auger travaille d'ailleurs avec deux femmes dans son laboratoire.

Moins calorique

La spécialité de la maison ? Le Fertesien, une meringue aux amandes avec une crème pralinée. Un régal parmi d'autres pour cette pâtisserie-chocolaterie de milieu de gamme, qui a su garder son indépendance et faire évoluer son offre.

« Les gâteaux d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui, témoigne l'artisan. A mes débuts, nous faisons encore beaucoup de desserts caloriques avec de la crème au beurre par exemple. Ils ont été remplacés par des mousses et des tartes, avec des fruits de saison de producteurs locaux. » ■

« LE PARISIEN LIBÉRÉ »,
 10 boulevard de Grenelle, CS 10817,
 75738 Paris Cedex 15 Tél. : 01.87.39.70.00.
 Société par actions simplifiée.
PIERRE LOUETTE
 Président et directeur de la publication.
SOPHIE GOURMELEN
 Directrice générale déléguée.
PRINCIPAL ASSOCIÉ: Ufipar (LVMH).

JEAN-MICHEL SALVATOR
 Directeur des rédactions du « Parisien »
 et d'« Aujourd'hui en France ».
Commission paritaire: N° 0125 C 85979.
Rédaction en chef des suppléments:
 Jean-Louis Picot.
Rédaction: Virginie de Kerautem et Geoffroy
 Majnoni d'Intignano avec Forum News.
Editing: Olivier Bossut.

Fabrication: Amandine Charbonnel.
Directeur de la publicité RH & Emploi:
 Muriel Petit. Tél.: 01.87.39.82.82.
 mpetit@lesechosleparisien.fr

Abonnement
 Le Parisien: 0.811.875.656.
 (Coût d'un appel local)

EN PARTENARIAT AVEC

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLESCONSEIL
D'EXPERT

DOMINIQUE PÉRIER
 EXPERT-COMPTABLE
 À LEVALLOIS-PERRET
 (HAUTS-DE-SEINE)

La facture électronique : une obligation pleine d'avantages

ALORS QUE huit factures sur dix sont encore échangées au format papier en France, la transition numérique impose progressivement un passage à la facturation électronique. Dominique Périer n'y voit que des bienfaits.

Qu'en est-il actuellement de la dématérialisation des flux de facturation ?

Il est important de bien distinguer la facturation électronique de la facturation numérique. Dans ce dernier cas, il s'agit de dématérialisation sans contrôle, par l'envoi d'un document au format PDF aisément modifiable. La facture électronique est, elle, un document infalsifiable, non modifiable et pérenne. L'administration a imposé son développement à partir de 2017 pour la facturation dans le domaine public. La loi de finances 2020 vient apporter un changement majeur avec la généralisation de la facture électronique entre 2023 et 2025 pour les entreprises du secteur privé. Concrètement, cela signifie que toutes les entreprises seront progressivement obligées d'accepter et d'émettre les factures sous format électronique. D'ici à 2025, ce mode de facturation devrait complètement remplacer le papier. L'enjeu est majeur : les fraudes à la TVA sont estimées aux alentours de 15 Mds€ par an, avec parmi elles un grand nombre de défauts de facturation.

Comment passer à la facture électronique ?

Un portail en ligne spécialement adapté, Chorus Pro, a été mis en place pour la facturation électronique des commandes publiques. Pour le secteur privé, plusieurs plates-formes existent, dont celle de l'Ordre des experts-comptables baptisée jefacture.com. Chaque entreprise dotée d'un numéro Siren peut y disposer d'un compte pour envoyer ses factures sous différents formats, dont PDF Signé ou Factur-X.

Quels sont les avantages du procédé par rapport à la facturation manuelle ?

Ces factures électroniques ont la même valeur juridique que des documents originaux papier et sont parfaitement sécurisées. Ce processus de dématérialisation permet de réduire de manière significative les délais de règlements entre entreprises, d'automatiser et d'accélérer le processus de facturation, d'éviter les erreurs liées à la saisie manuelle des données, d'améliorer la traçabilité et le suivi comptable. En effet, chacune de ces factures est archivée en ligne sur le compte de l'entreprise, de manière sécurisée. Enfin, c'est un bon moyen de réduire le coût de traitement des factures. On estime le tarif moyen de celui-ci à 3 € en version électronique, contre environ 20 € en format papier en prenant en charge l'envoi postal et le coût du process.

PROPOS RECUEILLIS PAR R.D.